|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/ADN/39/Add.1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale11 novembre 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

**Comité d’administration de l’Accord européen
relatif au transport international des marchandises
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)**

**Dix-huitième session**

Genève, 27 janvier 2017

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session[[1]](#footnote-2)\*

 Additif

 Annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

1. Le Comité d’administration souhaitera peut-être examiner et adopter l’ordre du jour de sa dix-huitième session établi par le secrétariat et publié sous la cote ECE/ADN/39 et Add.1.

 2. Élection du Bureau pour 2017

1. Le Comité d’administration doit en principe élire un(e) président(e) et un(e) vice‑président(e) pour ses sessions de 2017.

 3. État de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

1. Le Comité d’administration sera informé de l’état de l’ADN et du nombre de Parties contractantes.

 4. Questions relatives à la mise en œuvre de l’ADN

a) Agrément des sociétés de classification

1. Le Comité d’administration souhaitera peut-être examiner les questions relatives à l’agrément des sociétés de classification.

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

1. Toute demande d’autorisation spéciale ou de dérogation reçue par le secrétariat après la publication du présent ordre du jour provisoire annoté sera communiquée au Comité d’administration sous la forme d’un document informel.

c) Notifications diverses

1. Le secrétariat fera connaître toute information reçue des Parties contractantes.

d) Autres questions

1. Le Comité d’administration souhaitera peut-être examiner toute autre question relative à la mise en œuvre de l’ADN.

 5. Travaux du Comité de sécurité

1. Le Comité d’administration devrait examiner les travaux du Comité de sécurité à sa trentième session (23-27 janvier 2017) sur la base de son projet de rapport.
2. Le Comité d’administration souhaitera peut-être, en particulier, adopter les propositions de modifications du Catalogue de questions et la Directive relative à son application qui ont été actualisées pour tenir compte des modifications introduites dans l’ADN 2017.

 6. Programme de travail et calendrier des réunions

1. La dix-neuvième session du Comité d’administration de l’ADN devrait avoir lieu l’après‑midi du 31 août 2017.

 7. Questions diverses

1. Le Comité d’administration voudra peut-être examiner toute autre question soulevée en ce qui concerne ses travaux et son mandat.

 8. Adoption du rapport

1. Le Comité d’administration souhaitera peut-être adopter le rapport sur sa dix‑huitième session sur la base du projet établi par le secrétariat et adressé par courrier électronique aux participants pour approbation après la réunion.

1. \* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/39/Add.1. [↑](#footnote-ref-2)